

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

FINANCEMENT D'OPERATIONS AU BENEFICE
DES SERVICES DES FORESTIERS-SAPEURS
DE LA DIRECTION DE LA FORET
ET DE LA PREVENTION DES INCENDIES

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

I Preambule

Le Code général des collectivités territoriales, dans son article L. 3232-5, confie aux départements des compétences dans la prévention et la lutte contre les incendies de forêts. Au 1^{er} janvier 2018, la Collectivité de Corse en a hérité du fait de la fusion entre les trois anciennes collectivités.

Les opérations proposées dans le présent rapport s'inscrivent dans les prescriptions du Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre l'incendie (PPFENI), approuvé en 2013 par la CTC et les deux départements et qui a valeur de plan de prévention exigé par l'article L. 133-2 du Code forestier et par l'article 24 du règlement UE 1305/2013 relatif au fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ces opérations portent sur l'acquisition de matériels et d'équipements permettant la mise en œuvre des missions des forestiers-sapeurs du Cismonte et du Pumonti.

L'essentiel des missions des forestiers-sapeurs portent sur l'entretien et la création des ouvrages DFCI, la participation au dispositif de surveillance et de lutte contre les incendies. Parce que vétustes, posant des problèmes de fiabilité, de maintenance, de sécurité et de respect de l'environnement, l'essentiel des acquisitions proposées porte sur la modernisation du parc d'engins et de véhicules. Est également intégrée l'acquisition de matériel de transmission radiophonique utilisé pendant la période de surveillance et de lutte contre les feux de forêts, ainsi que la mise en œuvre de travaux par brûlage dirigé.

Suite aux demandes d'aides effectuées par le Président du Conseil Exécutif de Corse le 13 décembre 2018 auprès du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation au titre du programme Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne 2019 (CFM 2019), les directions départementales de l'agriculture et de la mer de Corse-du-Sud et de Haute-Corse ont transmis le tableau des opérations retenues et des aides attribuées.

L'aide du CFM peut être abondée par la Communauté Européenne (FEADER, Plan de Développement Rural de La Corse - PDRC 2014-2020, mesure 8.3 DFCI).

Ce rapport comporte deux volets principaux :

- La proposition des opérations d'acquisitions de matériels au profit des services des forestiers-sapeurs.
- Une correction au plan de financement de l'opération « Acquisition de matériels de transmission ANTARES - FORSAP 2B programme 2018 » tel que prévu à la délibération n° 18/476 AC du 30 novembre 2018 approuvant le financement

d'opérations relevant de la prévention des incendies de forêts mises en œuvre par la Collectivité de Corse.

Opérations d'acquisitions de matériels au profit des services des forestiers-sapeurs

II Montant des dépenses

Le montant total des dépenses s'élève à 1 108 600,00 € H.T (1 318 320,00 € TTC), avec :

TERRITOIRE	Opérations	Montant HT en €	Montant TTC en €
CISMONTE	Acquisition d'une mini chargeuse compacte - FORSAP	83 400,00 €	100 080,00 €
	Acquisition de 4 broyeurs de rémanents de chantiers manuels - FORSAP 2B	116 700,00 €	140 040,00 €
	Acquisition de matériel de transmission (Antares) - FORSAP	20 900,00 €	25 080,00 €
	Acquisition de trois (3) véhicules de surveillance armée - FORSAP 2B	101 700,00 €	122 040,00 €
	Acquisition d'un girobroyeur (type Chaptrack) - FORSAP 2B	280 000,00 €	336 000,00 €
	Brûlage dirigé - FORSAP	60 000,00 €	60 000,00 €
Total CISMONTE		662 700,00 €	783 240,00 €
PUMONTE	Acquisition de 13 tronçonneuses électriques	8 400,00 €	10 080,00 €
	Acquisition de 5 véhicules de transport	162 500,00 €	195 000,00 €
	Acquisition d'un boteur	275 000,00 €	330 000,00 €
Total PUMONTI		445 900,00 €	535 080,00 €
Total général		1 108 600,00 €	1 318 320,00 €

Les dépenses relatives à ces opérations sont à prévoir au BP 2020. L'intégralité du programme est à exécuter entre les années 2020 à 2021.

III Plan de financement

Le montant total des opérations s'élève à 1 108 600,00 € HT (1 318 320,00 € TTC).

Les plans de financement proposés (détaillés par opération en annexe) envisagent la mobilisation des crédits suivants :

- FEADER : 371 300,00 €
- Etat (Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne) : 404 080,00 €
- Autofinancement de la Collectivité de Corse : 542 940,00 €.

Ainsi, le taux d'aide obtenu est de 69,94 % sur le montant total HT des dépenses proposées.

Correction au plan de financement de l'opération « Acquisition de matériels de transmission ANTARES - FORSAP 2B programme 2018 »

Le plan de financement de l'opération ci-dessus, tel que porté à la délibération n° 18/476 AC du 30 novembre 2018 approuvant le financement d'opérations relevant de la prévention des incendies de forêts mises en œuvre par la Collectivité de Corse, faisait apparaître :

- Dépense HT : 10 500,00 €
- Aide de l'Etat (Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne) : 0,00 €
- Autofinancement de la Collectivité de Corse : 10 500,00 €

Or, le plan de financement est :

- Dépense HT : 10 500,00 €
- Aide de l'Etat (Conservatoire de la Forêt méditerranéenne) : 8 400,00 €
- Autofinancement de la Collectivité de Corse : 2 100,00 €

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le programme d'opérations DFCI présenté ci-dessus et leurs plans de financements porté en annexe.
- D'approuver la modification du plan de financement de l'opération « Acquisition de matériels de transmission ANTARES - FORSAP 2B programme 2018 ».
- De solliciter le financement de celles-ci par le FEADER et l'Etat.
- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à prendre toutes les mesures nécessaires à l'accomplissement de ce programme et à l'obtention et la liquidation des subventions, dans les conditions prévues par les différents financeurs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.